34e ANNÉE N° 2665 PARAIT LE SAMEDI 20 MAI 1923

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence Havas*, 62, Rue de Richelieu, et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,50

Commerciales (la ligne).....0.60

Réclames (la ligne).....0,80

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre.

La Chute de Sisteron

J'ai déposé le 8 mai à la Chambre une demande d'interpellation à M. le Ministre des Travaux Publics sur les "modifications inattendues qu'il est en train d'apporter au cahier des charges de l'usine de Sisteron, contrairement à l'intérêt général, et au seul profit de la Compagnie concessionnaire".

Cette interpellation visait le projet de décret que, sans consulter aucun des représentants du département, M. Le Trocquer venait d'envoyer au Conseil d'Etat pour remplacer dans le cahier des charges l'usine prévue à Sisteron par une usine provisoire construite au Poët.

Toute la population de Sisteron comprendra l'intérêt capital de cette question pour notre ville et pour le département des Basses-Alpes.

La société des Forces Motrices de la Durance, après avoir acheté en 1918 à M. Chabrand sa concession et les travaux exécutés en vue d'établir un canal et une usine hydro-électrique au Poët, s'était engagée à pousser ce canal jusqu'à Sisteron et à établir une usine hydro-électrique au confluent du Buëch. Dans le cahier des charges, nous avions fait insérer une clause obligeant la Société à laisser dans le département des Basses-Alpes 50 o/o de la force produite. Nous nous étions ainsi assurés d'abord que l'usine productrice d'énergie serait à Sisteron même et aussi, grâce à cette réserve considérable de force qu'un reliquat suffisant demeurerait disponible après l'alimentation de St-Auban pour actionner éventuellement l'usine de cyanamide.

La réalisation de la concession — creusement du canal et construction de l'usine hydro-électrique — devait être terminée dans un délai de cinq ans, c'est-à-dire au plus tard fin septembre 1924.

La Société des Forces Motrices de la Durance, il faut bien le dire, n'a cessé de travailler énergiquement à se libérer des charges très lourdes qu'elle avait été obligée d'accepter en 1919. Elle a d'abord poussé mollement, puis interrompu ses travaux, en essayant de revendre la concession à l'Energie Electrique du Littoral Méditerranéen. Pour cela elle obtenait *subrepticement* l'année dernière en jouant d'influences puissantes dans les bureaux du Ministères des travaux publics, une réduction de 25 o/o sur la réserve de force consentie en faveur du département des Basses-Alpes. L'affaire fut si bien menée que les représentants de ce pays n'ont appris cette modification importante au cahier des charges que par la publication d'un arrêté au *Journal Officiel* J'ai posé à ce sujet une question au Ministre des Travaux Publics dans la discussion du budget de l'année dernière, M. Le Trocquer s'était excusé du moins mal qu'il avait pu et m'avait promis formellement à la tribune d'engager la procédure de déchéance si les travaux n'étaient pas achevés en septembre, en tous cas de ne plus consentir de modification nouvelle au cahier des charges sans avoir consulté préalablement les représentants du département

Ma stupéfaction et celle de mes collègues a été profonde lorsque nous avons appris pendant la session du Conseil général qu'un nouveau décret était en préparation, autorisant la compagnie à reporter au Poët (Hautes-Alpes) l'usine hydro-électrique qui devait être construite à Sisteron

En principe, l'obligation de pousser plus tard la chute jusqu'au confluent du Buëch aurait été maintenue, mais une prolongation de dix ans aurait été accordée. En fait, il n'en faut pas douter, l'usine provisoire du Poët serait devenue définitive, la Société étant toujours libre au bout des dix ans de demander une nouvelle prolongation. L'exemple de la chute de Château Arnoux est là pour nous édifier. Parce qu'en 1910, on n'a pas pris de garanties à ce sujet, la concession accordée n'a jamais été réalisée ; et la Compagnie Alais Camargue a paru depuis ce temps beaucoup plus soucieuse de s'assurer par l'octroi de concessions nouvelles à Sisteron et à Volx une espèce de monopole sur les chutes d'eau de la vallée moyenne de la Durance qu'une production effective d'énergie.

Il y a là un exemple frappant de malthusianisme industriel contre lequel les représentants de ce pays ont le devoir de s'élever énergiquement. Nous voulons ici des gens qui viennent aménager effectivement nos rivières et non ce qu'on appelle des "barreurs de chute".

Le projet d'autorisation d'élever une usine au Poët avançait singulièrement les affaires de la compagnie. Elle évitait ainsi la déchéance prévue pour 1924 et, au lieu d'avoir à trouver 80 millions que doit coûter la chute poussée jusqu'à Sisteron avec l'usine, elle ne devait en dépenser que 25. La réserve de 25 o/o de la force produite qui restait stipulée pour la consommation dans le département des Basses-Alpes se trouvait réduite d'autant. En fait, nous n'aurions plus du tout bénéficié de ce qui serait resté de la réserve, car la force produite au Poët aurait été utilisée à St-Auban, actuellement alimenté par l'Energie électrique du Littoral Méditerranéen. La Compagnie Alais Camargue aurait rendu du courant à l'Energie électrique et nous n'aurions eu sur notre territoire ni plus ni moins de force consommée.

Cette disposition nouvelle, en faisant les affaires de la Compagnie Alais Camargue, faisait également celles du département des Hautes-Alpes. Celui-ci et notamment la commune du Poët qui touche au fief de notre sympathique voisin, M. Chabrand, aurait bénéficié des redevances annuelles que comporte la création d'une usine électrique. En fait, la concession se serait trouvée ramenée à la conception primitive de M. Chabrand, lorsqu'il avait obtenu du Ministre des Travaux Publics l'autorisation de créer sa chute et nos droits, comme la peau de chagrin, se seraient, de sacrifice en sacrifice, réduits à néant.

Le Conseil général des Basses-Alpes a émis un vœu énergique, protestant contre ce projet de décret. Il faut croire que cette protestation n'avait pas ému M. le Ministre des Travaux Publics puisqu'il m'écrivait à la date du 3 mai qu'il venait d'envoyer le projet de décret au Conseil d'Etat, ajoutant que «ses dispositions lui paraissaient de nature à donner toute satisfaction aux intérêts dont je m'étais fait l'interprète».

J'ai donc dû recourir à la demande d'interpellation qui a produit l'effet que j'en escompté. Une conférence a été tenue le 9 mai au matin dans le cabinet de M. le Ministre des Travaux Publics en re MM. Le Trocquer, Arbelot, directeur des Forces Hydrauliques, Andrieux, Paul Reynaud et moi-même. Après une longue discussion, nous avons été assez heureux pour obtenir de M. le Ministre des Travaux Publics le retrait de son projet de décret et le maintien du statu quo.

Quant à la demande de prolongation présentée par la Société des Forces Motrices de la Durance, elle sera soumise dans la forme ordinaire au Comité consultatif des Forces Hydrauliques et au Conseil Général des Basses-Alpes lors de sa session de septembre prochain.

Il appartiendra à l'Assemblée départementale de donner son avis sur cette question et d'indiquer quelles garanties notre département demande au cas où une prolongation serait accordée, pour que nos droits soient respectés.

Nous n'avons jamais prétendu imposer aux industriels concessionnaires des forces de la Durance des conditions dépassant le cadre des possibilités économiques du moment. Nous ne demandons au contraire qu'à collaborer avec eux en leur facilitant dans toute la mesure du possible la réalisation de leurs projets d'aménagement.

Mais nous entendons aussi que les intérêts des populations riveraines soient sauvegardés, et que soient respectées les conventions solennellement acceptées après de longues négociations.

RAOUL ANGLÈS.

POUR LES GRANDS INVALIDES

Notre but, Camarade, est de réunir en une grande famille tous les camarades d'infortune que presque de toutes parts, l'on rejette comme une orange dont on a sucé le jus.

Ils trouveront auprès de nous toute la bienveillante sympathie qui leur est refusée par la société indifférente du grand sacrifice que nous avons consenti, en la perte de nos membres, de notre santé, voire même de l'affection solide et sincère.

Que de perspectives s'ouvrent à l'horizon au penser de pouvoir réunir l'essence de la souffrance résultant de la guerre. Compatir mutuellement à nos maux, nous les loques, les débris humains, qu'existe-t-il de plus grand de plus noble ? Qui donc pourrait le contester ? Combien d'autres encore s'échaf-

© VILLE DE SISTERON

faudent dans mon esprit, que je développerais lorsque nous aurons réalisé ce cher vœu.

Combien je voudrais pouvoir trouver les belles phrases de nature à dissiper l'hésitation qui peut encore exister parmi les camarades méfiants ; leur faire comprendre que nous devons nous grouper, non seulement pour trouver au sein de notre association l'aide morale susceptible d'amoindrir nos maux, mais pour mener à bien la lourde tâche dans la poursuite de nos équitables revendications. que nous demanderons, alors tout seuls, avec toute la force de notre âme, également mutilée, lorsque nous aurons recruté le plus grand nombre de camarades, car nous demanderons, ce jours là, ce que nous estimons nous être légitimement dû, et ce, présenté par l'ensemble des plus Grands Invalides de la Guerre, groupés tous autour du même drapeau, nous obtiendrons toujours satisfaction, nous saurons au besoin l'exiger.

De tous les départements, parviennent nombreuses, les demandes d'adhésion à cette jeune Association. Pour sa part, notre département qui compte heureusement qu'une quinzaine de Grands Mutilés, huit ont déjà adressé leur adhésion au camarade Simon, président de l'Association, connue à peine depuis quelques jours. Le résultat est encourageant.

Pour nos intérêts, pour les votres, camarades, venez à nous.

Le Camarade : D. ROSTAGNE.

VILLE DE SISTERON

Fête Pâtronale de la Pentecôte

des 19, 20, 21 et 22 Mai 1923

Samedi 19. — Tenue de l'important marché ; à 21 h. brillante retraite aux flambeaux par les Touristes des Alpes.

Dimanche 20. — Au réveil, salves d'artillerie ; à 15 h. avenue de la gare, **Courses de Bicyclettes,** organisées sous le patronage du Sisteron-Vélo : course 50 km. 1· prix 120 fr. ; 2· p. 50 fr. ; 3· p. 30 fr. ; 4· p. 10 fr. Courses pour les enfants au-dessous de 16 ans : 1· prix 25 fr. 2e p. 10 fr. 3· p. 5 fr. ; à 16 h. cours Paul Arène, grand **Concert musical** par les Touristes des Alpes ; à 21 h. sur la place de la Mairie : grand **Bal Public.**

Lundi 21. — A 17 h. 30, avenue de la Gare, journée sportive, Course à pied, 2000 m. : 1· prix, 20 fr. ; 2e prix 10 fr. ; 3· prix, 5 fr. Course à pied 100 m. : 1· prix 10 fr 2· prix, 5 fr. ; à 21 h. rue Saunerie, grand **Bal Public.**

Mardi 22, — **Concours de boules** organisé par la Boule Sisteronnaise, 1200 fr. de prix : 1e prix, 500 fr. ; 2e p. 200 fr. ; 3· p. 100 fr., concours de tir, 50 fr. ; concours de pointage, 50 fr. Toutes les parties gagnées seront primées à partir des deuxièmes parties. Le droit d'inscription est fixé à 15 fr. par équipe de 3 joueurs. Le tirage se fera Cours Melchior Donnet à 10 h. 15 au lieu de 8 h. 30 ainsi qu'il a été annoncé, les parties seront arbitrées par MM. Mourrès Victor, Rullan Michel, Donzion Charles, Gras Auguste, Giraud Gustave. Les inscriptions sont reçues chez M. Bonnet, trésorier de la société. Le réglement de la Société sera strictement appliqué.

Pendant toutes la durée des fêtes, au faubourg la Baume, **tir à la cible,** prix un permis de chasse.

Samedi et lundi, Fête de nuit, bataille de confetti, attractions diverses, carrousels, aéroplanes, montagnes russes, etc.

Le jet de confetti unicolores est seul autorisé pendant la durée des fêtes ; le jet de poudres et de liquides au moyen de tubes ou autres, ainsi que la vente de ces matières sont interdits. La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le Maire, Félix THÉLÈNE,

VILLE DE L'ESCALE

Fête Patronale de la Pentecôte

des 19, 20, 21 et 22 Mai 1923

Samedi 19. — A 18 h. salves d'artillerie ; à 20 h. retraite aux flambeaux.

Dimanche 20. — A 8 h. réveil en fanfare ; à 12 h. salves d'artillerie ; à 15 h. 30, **Concert musical** par la fanfare Escalaise ; à 16 h. course locale pédestre, prix unique 5 fr ; course en sac, jeu de la poèle, de la marmite et divers, nombreux prix. A 17 h. réception des réputés musiciens de Lurs, suivie de l'ouverture du **bal public** ; à 18 h. 30 salves d'artillerie ; à 21 h. reprise du bal ; à 21 h 30 : grande retraite aux flambeaux ; 22 h. brillant feu d'artifice tiré par la maison Fabre de Monteux. Grande Farandole provençale et bataille de confetti.

Lundi 21. — grand **Concours de Boules** à 14 h 30 : 1 prix 100 fr. et la moitié des entrées ; 2m p. 30 fr et l'autre moitié des entrées. Ces dernières sont fixées à 6 fr. par équipe de 3 joueurs. Les inscriptions sont reçues au Casino Heyriès avant 14 h. Les joueurs sont tenus d'apporter leurs boules. Un prix de consolation sera établi spécialement aux perdants de la première partie (se renseigner au Casino).

Mardi 22. — Continuation du concours de pointage, prix 20 fr.

Pendant toute la durée des fêtes bal a grand orchestre, carrousels et attractions de toutes sortes. Il est expressement défendu de lancer des serpenteaux et giclets. Les confetti sont seuls admis. Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident Le meilleur acceuil est réservé aux étrangers.

Le Maire : A. BERNARD.
Le Comité : X.

Chronique Locale

SISTERON

Conférence sur les abeilles

Reprenant ses causeries mensuelles, suivies avec tant d'intérêt l'an dernier, la Société "L'abeille de la vallée du Rhône" donnera une réunion dimanche 20 mai, à 9 heures du matin à la mairie de Sisteron, sous la présidence de M. Edmond Alphandéry, directeur de "La Gazette Apicole", auteur de nombreux ouvrages sur les abeilles.

L'actif Comité de la société "L'abeille de la vallée du Rhône" vient de mettre au point pour la saison 1923 un vaste programme de vulgarisation qui englobe plusieurs départements et élargira considérablement son champ d'action.

La séance qui aura lieu dimanche dans les Basses-Alpes sera particulièrement attachante et comprendra : conférences pratiques, démonstrations avec ruches et outils miniatures, projections de vues photographiques montrant l'insecte à miel au travail, lecture de pages littéraires extraites de "La Gazette Apicole, etc...

Des questions sur la façon rationnelle de conduire les ruches pourront être posées par les assistants aux excellents praticiens qui effectuent cette tournée de propagande.

Inutile de dire que cette manifestation en l'honneur des abeilles est absolument gratuite et que seront pareillement admis les praticiens, les profanes et même les simples curieux qui deviendront, n'en doutons pas, les enthousiastes de demain.

FETE DU FAUBOURG

TIRAGE de la TOMBOLA — Liste des Numéros Gagnants

531	1 bicyclette, cycle Marcel, offerte par le Comité des Fêtes 1923.		
887	1 bouteille Malaga, offerte par le Comité des Fêtes 1922.		
924	1 coffret bois,	id	id
1358	1 bouteille Cognac,	id	id
422	1 panier à salade,	id	id
1685	1 porte trésor,	id	id
1654	1 boite conserves,	id	id
653	1 lot chocolat.	id	id
1588	1 bouteille champagne,	id	id
944	1 bouteille Parfait Amour,	id	id
2027	1 chaise longue, offerte par M. Pellegrin, ébéniste.		
1538	2 vases à fleurs, offerts par M. Baume, bazar.		
2072	1 bouteille champagne. offerte par M. Corradi.		
1862	1 bouteille Bitter américain, offerte par M. Nicolas, café.		
1497	1 bouteille Punch au kirsch, offerte par M. Magaud, café.		
1379	1 bouteille sirop de Simon, offerte par M. Put, café.		
701	1 bouteille Bordeaux, offerte par M. Vigné, café.		
760	1 bouteille vin vieux, offerte par M. Barthéltmy, café		
2163	1 bouteille Byrr offerte par M Ferrary, café.		
1609	1 bouteille amer Ste Beaume,	id	
570	1 bouteille vin vieux offerte par M. Meyssonnier,		
1322	1 bouteille Cap (Rossi) offerte par M. Rullan Michel, vins.		
2041	1 bouteille vin mousseux,	X.	
1798	1 bouteille Asti, offerte par M. Lieutier, vins.		
1890	1 bouteille Mousseux offerte par M. Rullan Jean, produits d'Espagne.		
2135	1 poulet offert par M. Coton.		
1919	1 panier fraises offert par M. Rogond.		
621	2 pipes,	X.	
1800	1 sac plâtre offert par M, Allègre, matériaux de construction.		
989	1 corbeille pommes de terre offerte par M. Preyre,		
2203	1 saucisson offert par M. Richaud, boucher.		
2043	1 paire souliers offerte par M. Chastel, chaussures.		
1239	1 flacon parfumerie offert par M. Petit, coiffeur.		
190	1 saucisson offert par M. Courbon, boucher.		
7	1 glace offerte par M. Peyrothe bijoutier.		
1553	1 porte feuille offert par M. Gueyrard, mercier.		
1708	1 étui à cigarettes offert par M. Imbert, bijoutier.		
508	1 beurrier	id	id
1971	1 boite savonnettes offerte par M. Fine, coiffeur		
1617	1 saucière offerte par M. Audibert, épicier.		
1235	1 saucisson offert par M. Meysson ,boucher.		
1294	1 cafetière émaillée offerte par M. Gachet, quincailler.		
95	1 paire bretelles offerte par Mme Vve André, tailleur.		
1308	1 jeux ménage offert par M. Justet, mercier,		
1727	1 série mouchoirs offerte par Mme Morère, lingerie		
1293	1 tablier fillette	id	id
246	1 pot confiture offert par M. Jean Amielh, primeurs.		
318	1 paire bas fil offerte par M Vernet, tissus.		
2214	1 boite papier à lettre offerte par M. Pascal Lieutier, imprimerie-librairie		
1901	1 saucisson offert par M. Ch. Donzion, boucher.		
1521	2 vases à fleurs offerts par Mme Clergue, libraire.		
1834	1 boite fruits confits offerte par M. Clovis Bonnet, confiseur.		
1464	1 flacon parfumerie offert par M. Bernard, coiffeur.		
1360	1 paire pantoufles offerte par M. Julien Elie, chaussures.		
1946	1 écrin plumier offert par M. Bekman, relieur.		
1716	1 superbe encrier offert par M. Roubaud, bijoutier.		
1892	1 fougasse offerte par M. Robion, boulanger.		
527	1 lapin offert par M. Imbert.		
175	1 sac pommes de terre offert par M. Estublier.		
1511	40 kilos pommes de terre offerts par M. Alphonse.		
535	1 chien de garde offert par M. Tarquin.		
886	1 plant offert par M. Chaix, menuisier.		
986	1 paire bas offerte par Mme Gui, mercerie		
1759	1 série casseroles offerte par M. Revest, ferblantier.		
1891	1 collier perles offert par M. Aubert, bijoutier.		
45	6 cuillères à café	X.	
1644	1 gâteau "Véritable Sisteronnais" offert par M. Brouchon, confiseur		
1976	2 vases à fleurs offerts par M. Put, épicier.		
1270	1 échenilloir offert par M. Tourès.		
767	1 vessie graisse offerte par M. Audibert, boucher.		
1090	1 douzaine œufs offerte par M. Brémond Cyrile.		
1622	1 chapeau paille.		
720	1 casquette offerte par M. Clément, chapellerie.		
1035	1 douzaine d'œufs.		
691	1 bouteille Parfait Amour, offerte par M. Peignon, café		
2034	1 — Vin muscat	—	— Paret, vins.

La Journée Pasteur.

En vue d'honorer la mémoire de Pasteur et de venir en aide aux laboratoires scientifiques une « Journée Pasteur » est organisée dans toute la France.

Notre région qui a particulièrement bénéficié des découvertes du grand savant, se doit de lui montrer toute sa reconnaissance en contribuant à faciliter le développement de son œuvre.

Une vente d'insignes dont le produit ira aux continuateurs de Pasteur aura lieu les dimanches 20 et 27 mai par les soins de jeunes et gracieuses Sisteronnaises.

En outre une soirée au bénéfice des laboratoires scientifiques comportant : musique, chants, chœurs. monologues, danses rythmées, comédie, etc.. sera donnée dans la salle de l'Eldorado le samedi 26 mai à 21 h. 30, avec le concours de notre phalange musicale, des artistes locaux si justement appréciés de la population, des élèves de notre école Supérieure sous l'habile direction de leurs professeur, etc.

Le programme de cette soirée qui promet d'être des plus alléchants sera donné ultérieurement.

Nos musiciens à Manosque

Les Touristes des Alpes ne sont peut-être pas des maîtres en musique, mais lorsque une Ville, un Comité fait appel à leur concours ils se mettent immédiatement à l'ouvrage et sortent un programme savamment appris et l'exécutent magistralement.

Invités aux brillantes fêtes de Manosque, outre leur participation au Corso, nos musiciens ont donné sur l'esplanade, aux applaudissements répétés de tout Manosque un concert dont le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il a été parfait.

Ajoutons pour mémoire que c'est la troisième fois que les Touristes des Alpes vont dans cette ville, leurs visites eurent lieu

© VILLE DE SISTERON

aux environs de 1882, sous la direction de M. Jaume, toujours, ils y laissèrent un bon souvenir.

Avant de prendre part aux réjouissances les Touristes des Alpes ont eu la délicate pensée d'aller déposer une palme sur la tombe de leur ancien camarade et chef, le commandant Pierre Borel, originaire de Manosque, qui fut, les quelques années qui précèdent la guerre, notaire à Sisteron. Pendant son court passage ici M. Pierre Borel, sut entretenir avec les musiciens et la population en général d'amicales et cordiales relations.

Devant la tombe M. Reynaud, président, a salué la mémoire de ce glorieux officier mort devant l'ennemi. La famille prévenue a été touchée de cette pieuse attention et c'est en termes émus que M. Borel, père a remercié nos musiciens.

Rappel au respect

On nous communique avec prière d'insérer :

Nous ne saurions être taxé d'exagération en demandant à nos conseillers municipaux que soient enfin prises des mesures énergiques pour que le monument élevé à la mémoire de nos enfants morts pour la France, soit respecté comme il convient. Déjà un arrêté fut pris à ce sujet par cette assemblée. Mais hélas ! nous constatons à notre grand regret qu'il ne fut jamais appliqué.

Espérant toutefois qu'il nous aura suffi de faire part de notre indignation ressentie par les fréquences de la profanation du monument qui, à nos yeux, représente la tombe de nos chers disparus pour qu'enfin nos légitimes doléances soient prises en considération.

Un groupe d'éprouvés de la guerre.

A VENDRE
Vin de Propriétaire

S'adresser à M. Maldonnat Henri à la Coste, Sisteron.

— o —

Compte rendu financier des Fêtes de la Baume

RECETTES

Souscription publique	543 fr.
Total des entrées	202 »
Subvention municipale	200 »
Recettes de la soirée	260 »
Tombola	750 »
Total des Recettes	1955 »

DEPENSES

Frais de la soirée, Régie, etc.	382 fr.
— — tombola	300 »
Publicité, affiches, billets, imprimés	167 »
Bombes, flambeaux, éclairage, etc.	72 »
Boissons musique, bal, tournées,	285 »
Boules	363 »
Courses, et jeux divers	317 »
Travaux et frais divers	53 »
Total des Dépenses	1939 »

RECAPITULATION

Recettes	1955 fr,
Dépenses	1939 »
Reste en caisse	16 fr.

Le trésorier, CHAIX M

Remerciements

Le Comité des fêtes tient à remercier toutes les personnes qui, directement ou indirectement ont contribué au succès des fêtes. Sa reconnaissance va particulièrement aux Touristes des Alpes qui en ont réhaussé tout l'éclat ; à M. Bombled, chef de musique pour le gracieux concours qu'il a prêté à la soirée de gala.

Un bon point à M. Blanc Louis pour la décoration et l'illumination de bon goût de la façade de son habitation.

Les lots non réclamés à la date du 31 mai restent acquis de droit au Comité.

Pupilles de la Nation

Le collège électoral des Associations de mutilés et réformés de guerre, veuves de guerre et ascendants de combattants, morts pour la patrie a été appelé à élire au scrutin de liste et à la majorité relative des suffrages exprimés, neuf délégués, dont trois femmes.

A la suite du scrutin, ont été proclamés membre de l'Office départemental des Pupilles de la Nation : Mme Mahoudeaux, veuve de guerre à Digne ; Mme de Sièyes, ascendante à Digne ; MM. Anselme, employé à la Préfecture ; Margaillan, imprimeur à Digne ; Colomb Alfred, président d'honneur de la Fédération des Mutilés à Sisteron ; Audibert Firmin, président de l'Amicale des Mutilés à Sisteron ; Fanfan Kléber, mutilé de guerre à Manosque et Devoulx Gaston, président de l'Amicale des Mutilés à Céreste, et trois délégués des Sociétés bas-alpines de secours mutuels : MM. Roa, président de la Société de Secours Mutuels de Sisteron ; Pascal, président de la Société de Secours Mutuels de Forcalquier ; Isnard, membre du Conseil d'administration de la Société de Secours Mutuels des instituteurs et institutrices des Basses Alpes.

— Casino-Cinéma —

A cause de la soirée qui se tiendra samedi 26 Mai dans la salle de l'Eldorado, le cinéma fonctionnera le jeudi 24 Mai en matinée et le vendredi 25 en soirée avec au programme.

Le 15e prélude de Chopin, drame en 4 part.

VINGT ANS APRES, 5me épisode : La guerre des rues.

Paquinos habillé d'un rien, comique.

En supplément du programme la direction projètera sur l'écran un film bien connu, il a pour titre *Le Ver à soie*, grainage de M. J. Bremond, de Sisteron.

Le piano sera tenu par M. Bombled, chef de musique.

Prix des places : parterre, 2 fr. ; galerie, 1 fr. 50 en soirée. En matinée entrée générale, 1 fr. 50 ; Enfants, 1 fr.

Un remède bon marche

Asthmatiques qui souffrez toujours, essayez la Poudre Louis Legras, dont l'efficacité est attestée par des milliers de malades reconnaissants. Cette merveilleuse Poudre calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'emphysème, d'essoufflement, de toux de vieilles bronchites Son prix est à la portée des bourses les plus modestes. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris.

A VENDRE
Une grande Charrette

en bon état

S'adresser à M. Théophile ROMAN Rue Deleuze, Sisteron.

Etudes de Me Félix **THELENE** avocat-avoué à Sisteron et de Me Aimé **BERTRAND**, huissier à **Sisteron**

VENTE
DE MOBILIER
Dépendant de Succession Bénéficiaire

Il sera procédé le **dimanche 27 Mai** mil-neuf-cent-vingt-trois, à **14** heures, à SISTERON, **campagne de Baudebuche**, par le ministère de l'huissier soussigné, à la Vente aux enchères publiques du

MOBILIER

dépendant de la succession bénéficiaire de feu Monsieur **Latil** Pascal, de son vivant propriétaire à Sisteron, campagne de Baudebuche, mort pour la France le 27 avril 1915, consistant en :

tables, commodes, placards, 1 pétrin, 1 horloge, 1 buffet, chaises, batterie de cuisine, 1 fusil à piston, 1 fusil percussion centrale, 1 bicyclette et autres objets et linges divers.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Sisteron en date du 3 décembre 1920, enregistré.

Il sera perçu le 10 o/o en sus du du prix d'adjudication.

signé : A. BERTRAND.

EXPOSITION INTERNATIONALE
des Arts Décoratifs et Industriels Modernes

ÉMISSION de 2.000.000 de Bons à Lots de 50 fr.
Donnant droit à **20** Tickets d'entrée de **2'50** et à réductions sur Chemins de fer et Théâtres.

TABLEAU DES LOTS :

4 Lots de	1 MILLION de fr.		4.000.000 fr.
2 —	500.000 fr.		1.000.000 fr.
46 —	100.000 fr.		4.600.000 fr.
10 —	50.000 fr.		500.000 fr.
726.000 —	100 fr.		72.600.000 fr.
Soit 726.062 Lots pour.....			82.700 000 fr.

1er Tirage le 6 Août 1923.
Les tirages et le paiement des lots auront lieu au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.
Souscription ouverte dès le 16 Mai 1923 jusqu'à concurrence des Bons disponibles.
On peut souscrire par Correspondance.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

LA GUERISON Certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse compression souple M. GLASER pelote à le grand *spécialiste de Paris, 44, Boulev. Sébastopol, (anciennement No 63)* Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps médical assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

En voici des preuves :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. Gauthier J. route du Teil, Montélimar Drôme) hernie guérie ;

M. Besset P. St-Cyr par Davezieux (Ardèche) hernie guérie.

M. Garnodier à Sarras (Ardèche) Hernie guérie.

M. Taro L. 2 rue Smolet à Nice (A.-M.) hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 heures à 4 heures.

à FORCALQUIER, 11 Mai de 10 h. à 3 h. Hôtel des Lices.

à DIGNE, 12 Mai, Hôtel, Boyer-Mistre.

à MANOSQUE, 13 Hôtel Pascal.

à **SISTERON**, samedi 19 mai de 10 à 4 heures, Hôteldes Acacias.

VARICES - OBESITE

Matrice, Déplacement des Organes

TRAITE de la HERNIE - BROCHURE des BAS à varices et Ceintures Ventrières. Extr. de l'Album des Ceintures Maillots

— Franco sur demande —

A LOUER
Propriété avec Maison d'habitation

S'adresser à Mme Vve BONNET.

En vente à la librairie LIEUTIER.

CONFETTI UNICOLORES en vente à la librairie LIEUTIER, 25, Rue Droite, Sisteron.

Papier ver à soie en vente à l'imprimerie-librairie du *Sisteron-Journal.*

TUBERCULEUX GUÉRIS

par le traitement à base d'*ELIXIR DUPEYROUX*: *M. Gaston DECUQ, tailleur au Bon-Sauveur, à Albi (Tarn)*, atteint depuis six mois d'une bronchite aiguë tuberculeuse au 2me degré avec crachements de sang, douleurs aiguës à l'omoplate droite, fatigue à la marche et au réveil, essoufflement, soulagé en trois mois, guéri en onze mois (14 mars 1921 et définitivement comme en fait foi l'attestation du 18 décembre 1921; *Mme Amelie PICHÉT, 11, rue Montbrun, Paris (14e arr.)*, atteinte depuis deux ans de tuberculose pulmonaire avec crachements de sang, amaigrissement, douleurs thoraciques, fièvre légère, guérie en 18 mois (en août 1910) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 17 décembre 1921; *Mme BAZIRE à Turretot, par Gonneville-la-Mallet (Seine-Inférieure)*, atteinte depuis cinq mois de tuberculose pulmonaire avec très forte fièvre, sueurs nocturnes très abondantes, quintes de toux douloureuses, amaigrissement de 15 kilogs, épuisement interdisant tout travail, améliorée en trois semaines, guérie en quatre mois, a repris ses forces, son embonpoint, peut travailler, comme en fait foi l'attest. du 26 déc. 1921; *M. Désiré CHAUVIN, à Dorignies, près Douai (Nord)*, atteint depuis cinq ans de tuberculose pulmonaire à la suite de 40 années de travail dans la mine, avec vomissements de sang, impossibilité de rester au lit, les étouffements l'obligeant à dormir dans un fauteuil, enflure des jambes, abondants crachats verts et jaunes, amélioré en trois mois, guéri en onze mois (novembre 1912) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 7 janv. 1922; *Mme Germaine ROBERT, 23, rue Boleidieu, à Pantin (Seine)*, atteinte depuis un an de congestion pulmonaire tuberculeuse avec forte fièvre continue, crachements de sang, extrême maigreur des forces, améliorée en trois mois, guérie en dix mois (décembre 1915) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 7 janvier 1922; *Mme PONTET, 14, rue Linois, Paris (15e arr.)*, atteinte depuis 14 mois de lésions tuberculeuses pulmonaires constatées à la radiographie à l'hôpital Boucicaut, avec affaiblissement, crachats sanglants, points de côtés, amaigrissement, un peu de fièvre, améliorée dès le début du traitement, guérie en 6 mois (juil. 1919) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 11 janvier 1922. — Le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, envoie, gratis et franco, sur demande, sa Méthode Nouvelle de *Traitement des Tuberculoses* avec un questionnaire pour *Consultations Gratuites* par correspondance. Il expédie, à domicile, par poste, un grand flacon d'Elixir DUPEYROUX contre 11 francs, en mandat-carte. Consultations, 5, Square de Messine, Paris, tous les jours, non fériés, de 10 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.

PHOTOS D'ART
Raybaud

Photographe -:- *DIGNE-SISTERON*

M. **RAYBAUD**, photographe à Digne, informe le public qu'il ouvre à **Sisteron**, un SALON de POSE photographique, au 3e étage de la librairie Clergue. Il opèrera deux fois par mois, notamment les jours de foire. Un avis fera connaître les jours fixés.

M. **RAYBAUD**, opèrera à SISTERON, le **27 Mai**, jour de la Confirmation.

Grand assortiment DE CHAUSSURES

-:- EN TOUS GENRES -:-

AUTRAN ADOLPHE
11, RUE DE PROVENCE - SISTERON -

M. **Autran** informe sa nombreuse clientèle que par suite des achats faits avant la hausse il livrera sa marchandises aux anciens prix

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Gros et Détail — Exposition de Nice 1883-84

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur
9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Médaille de Vermeil — Médaille d'Or

Dépot de chapeaux Panama, Equateur et Péruvien - Blanchisssage de Panama

Succursales :
SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,
SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT | OUTILLAGE MODERNE

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Rue Saunerie, N° 5,
SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE
Bijoux et articles pour Cadeaux
Orfèvrerie en écrins
Articles pour fumeurs - Or et Argent
Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils
de toutes marques
LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

Faites Réparer

Vos AUTOMOBILES - VOITURES
CAMIONNETTES - CAMIONS
au

Garage Moderne
FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence — SISTERON

ECHANGE — VENTE

Représentant les meilleures marques d'Automobiles
Camionnettes et Voitures RENAULT de 6 à 40 HP
Cyclecars MATHIS et SALMSON
les plus rapides et les plus robustes

TRANSPORTS DE POIDS LOURDS
Location de camion à la journée -:- Prix réduit

OCCASION :
STOCK de Voiturettes, Voitures, Camionnettes et Camions de 2 à 5 tonnes.
PARFAIT ETAT -:- VENDU AVEC GARANTIE

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX

EXCELSIOR

Grand illustré quotidien à 20 cent.
PUBLIE LE DIMANCHE
Un Magazine illustré en couleurs
EXCELSIOR-DIMANCHE

20 à 24 pages — *Le N° ordinaire et le Magazine réunis* — 30 cent.

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Abonnements à EXCELSIOR pour les Départements :
Trois mois 18 fr. | Six mois 34 fr. | Un an 65 fr.
Abonnements à EXCELSIOR-DIMANCHE :
Prix de faveur pour les abonnés d'EXCELSIOR
Trois mois 2 fr. 50 | Six mois 4 fr. 50 | Un an 8 fr.
Abonnement spécial au N° ordinaire du dimanche et à EXCELSIOR-DIMANCHE : Un an 15 fr.
En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demandez la liste et les spécimens des Primes gratuites fort intéressantes.

MAISON FONDÉE EN 1880

IMPRIMERIE -- LIBRAIRIE -- PAPETERIE
— MAROQUINERIE ---

ARTICLES de FANTAISIE et de BAZAR

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Fournisseur des principaux Etablissements Scolaires

Livres scolaires et classiques,
Cahiers *Le Sisteronnais* et *la Cigale*, papier de 1e choix, propriété de la maison Lieutier.
Encres noire et de couleur,
Cahiers de dessin et de musique,
Boites de compas et de peinture,
Papier à lettre fantaisie et ordinaire

Tous les parfums, toutes les crêmes

Factures - Têtes de lettres - Cartes, d'adresse et de visite - Enveloppes
Carnets à souches - Régistres,
Affiches de tous formats,
Prospectus - Programmes.

Albums à dessin - Portefeuilles.
Serviettes - Musettes - Plumiers,
Crayons noirs et de couleurs, règles
Romans - Livraisons

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à Sisteron chez Mme Suzanne Passard.; et au bureau du journal.

à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.

à Marseille chez Mme Monier, kiosque 12, allées de Meilhan.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON